

Volet Création d'entreprise

Conditions d'admissibilité

Entreprises admissibles

- Les projets d'affaires ou entreprises qui n'ont **pas obtenu de revenus de vente avant le 1^{er} avril 2016**, c'est-à-dire qui n'ont pas obtenu de commandes ou de contrats, en voie de réalisation ou réalisés, qu'ils soient encaissés ou non avant cette date.
- Les projets visant la création, au Québec, d'une entreprise **dont le démarrage est fixé, au plus tard, au 31 décembre 2017**.
- Le projet d'affaires ou d'entreprise n'a pas été déposé simultanément aux deux volets (Entrepreneuriat étudiant et Création d'entreprise) pour cette édition.
- Un projet qui a été inscrit dans une édition antérieure du Défi OSEntreprendre au volet Création d'entreprise peut l'être à nouveau à condition de répondre aux conditions d'admissibilité et de ne pas avoir remporté un prix dans une catégorie officielle à l'échelon régional ou tout prix à l'échelon national.

Attention, n'est pas une création d'entreprise, l'entreprise qui :

- constitue le prolongement d'une entreprise déjà existante ou son expansion;
- a seulement modifié des éléments dans son statut juridique (nom de l'entreprise, association, actionariat ou autre).

Personnes admissibles

- Tout adulte (ou groupe d'adultes) d'au moins 18 ans résidant au Québec et ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Un entrepreneur ou une équipe d'entrepreneurs ne peut soumettre qu'un seul projet en Création d'entreprise par édition et ne doit être inscrit que dans une seule catégorie.

Informations générales concernant le formulaire d'inscription

- Lorsque le formulaire d'inscription est complet, assurez-vous de cliquer sur « **Soumettre mon projet au Défi OSEntreprendre** » afin de le soumettre officiellement au Défi OSEntreprendre, et ce, avant la date limite. Une fois le formulaire envoyé, il ne vous sera alors plus possible d'y accéder;
- Toute photographie jointe au formulaire d'inscription pourra être utilisée par **OSEntreprendre** aux fins de publication ou de diffusion sur le site Internet ou sur des outils promotionnels. Il est de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation de diffusion des personnes y figurant;
- Des frais de gestion d'un montant **maximum de 60 \$ par projet**, taxes incluses, peuvent être demandés par l'organisme local responsable. Le montant recueilli doit servir aux fins de gestion du Défi OSEntreprendre aux échelons local ou régional.

Le formulaire d'inscription électronique en 6 étapes

En remplissant le formulaire, assurez-vous de démontrer clairement que votre projet d'affaires ou d'entreprise rencontre tous les critères d'évaluation.

1. Admissibilité

Assurez-vous que votre projet d'affaires ou d'entreprise rencontre toutes les conditions d'admissibilité.

2. Création du dossier

Entrez votre courriel et choisissez votre code d'accès. Un courriel de confirmation vous sera automatiquement envoyé. Vous pouvez revenir à votre formulaire autant de fois que nécessaire via le Portail du site d'OSEntreprendre, jusqu'à ce que vous soyez prêt à soumettre officiellement votre projet, avant la date limite d'inscription.

3. Identification

Cette section permet **d'identifier** le projet d'entreprise, le ou les entrepreneurs, la catégorie dans laquelle vous soumettez votre candidature, etc.

4. Critères d'évaluation

Cette section permet de faire la démonstration que le projet d'affaires ou d'entreprise rencontre tous les critères d'évaluation :

- Analyse de marché
- Plan marketing
- Plan des opérations
- Plan de financement
- Profil entrepreneurial
- Appréciation globale du projet

- **Description de l'entreprise (maximum 360 caractères, espaces compris)**

Décrivez brièvement en quoi consiste votre projet. Cette description pourra être réutilisée par le Défi OSEntreprendre pour différentes publications (programme de gala, publicité dans le journal, etc.).

- **Plan d'affaires (obligatoire)**

L'évaluation des candidatures est **basée sur le plan d'affaires**. Assurez-vous que celui-ci démontre clairement que votre **projet rencontre tous les critères d'évaluation**.

- **Pièces d'accompagnement complémentaires (facultatif)**

Il est possible, mais non obligatoire, de transmettre jusqu'à 2 documents complémentaires (états financiers, curriculum vitae, etc.)

5. Rayonnement de mon projet

Mettez en valeur votre projet par l'ajout de photos, vidéos, etc. Il est **obligatoire** de joindre au moins **une (1) photo de l'entrepreneur ou de l'équipe d'entrepreneurs**. Les autres pièces d'accompagnement sont facultatives.

6. Soumettre mon projet au Défi OSEntreprendre

Moment clé pour soumettre officiellement votre formulaire d'inscription complété avant la date et l'heure limite d'inscription.

Description des catégories officielles

Catégories	Description	Exemples
Bioalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises qui capturent, produisent, exploitent ou transforment des biens directs et indirects destinés à l'alimentation humaine et dont la majorité du chiffre d'affaires provient de la vente soit au marché de détail (c'est-à-dire les supermarchés, les épiceries fines, les pharmacies, les boutiques, etc.), soit à l'hôtellerie et à la restauration, soit à l'institutionnel ou à l'industriel. Cela exclut les entreprises dont la majorité des ventes est faite directement au consommateur (voir la catégorie <i>Commerce</i>). • Entreprises vouées à la mise en valeur de l'industrie bioalimentaire par des activités ayant trait, entre autres, à l'agrotourisme, à l'animation, à la restauration et à l'hébergement à la ferme. <p>Note : Les entreprises d'économie sociale et d'innovations technologique et technique qui satisfont aux critères de la catégorie <i>Bioalimentaire</i> doivent tout de même être inscrites dans leur catégorie respective et non dans la catégorie <i>Bioalimentaire</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ferme laitière ou maraîchère ayant comme clients les supermarchés, dépanneurs, boutiques, etc.; • Entreprise faisant la préparation de repas pour les services de garde en milieu familial; • Microbrasserie offrant ses produits aux restaurants et bars de la région; • Entreprise produisant des aliments (pain, viande, gâteaux, etc.) pour les épiceries et supermarchés.
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises, avec ou sans point de vente physique, dont la majorité du chiffre d'affaires est liée à la vente directe au consommateur, à la mise en marché et à la commercialisation de biens au gros ou au marché de détail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Boutique de vente (en personne ou en ligne) de vêtements, d'articles de plein air, de jouets, de bijoux, d'articles de cuisine, etc.; • Boucherie, boulangerie, pâtisserie, dont les produits sont vendus directement aux consommateurs.
Économie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve aux entreprises qui exercent des activités économiques à des fins sociales, c'est-à-dire qu'elles vendent ou échangent des biens et services non pas dans le but de faire du profit, mais plutôt dans celui de répondre aux besoins de ses membres ou de la communauté qui l'accueille. <p>Elles prennent la forme de coopératives, de mutuelles ou d'organismes à but non lucratif exerçant des activités marchandes et sont exploitées conformément aux principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles ont pour but de répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité - Elles ne sont pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics - Elles prévoient des règles de gouvernance démocratique par les membres - Elles aspirent à la viabilité économique - Elles prévoient des règles qui interdisent ou limitent la distribution des surplus générés par leurs activités - En cas de dissolution, le reliquat de leurs biens est dévolu à un organisme ayant des objectifs semblables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérative offrant des services de santé; • Coopérative d'habitation, funéraires, forestières, etc. • Coopérative de travailleurs ou de solidarité de tous genres; • OSBL offrant un programme éducatif pour les jeunes d'âge préscolaire; • Entreprises d'aide à domicile; • Médias communautaires (journaux locaux, radio communautaire); • Centres de travail adapté.
Exploitation, transformation, production	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires provient de ventes réalisées auprès du marché de détail, des grossistes ou de l'industriel et qui exploitent des ressources naturelles ou transforment ou produisent des produits semi-finis ou finis, à l'exception des biens bioalimentaires destinés à l'alimentation humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de meubles, d'armoires, d'enseignes; • Conception et fabrication de bijoux; • Confection de vêtements; • Service d'usinage divers (bois, plastique, métal); • Élevage de moutons pour la peau ou la laine.
Innovations technologique et technique	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises innovantes qui créent des produits, procédés ou des applications innovatrices. Ces entreprises visent à améliorer, changer, modifier, transformer ou révolutionner un secteur d'activité ou une pratique sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et fabrication de produits automatisés; • Solutions innovatrices pour la gestion de l'énergie des bâtiments; • Conception d'équipement sportif avec un nouveau procédé de fabrication; • Développement d'applications pour téléphones intelligents, de nouveaux jeux vidéo ou en ligne, etc.
Services aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises qui souhaitent fournir des services aux organismes ou à d'autres entreprises. <p>Note : Les entreprises vouées à la mise en valeur du bioalimentaire doivent être inscrites dans la catégorie <i>Bioalimentaire</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Services de révision linguistique et de traduction; • Réparation et entretien de pièces industrielles et commerciales; • Services de travaux ou d'entretien de locaux commerciaux; • Services de communication, relations publiques, marketing, design graphique, développement web.
Services aux individus	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises qui souhaitent fournir des services à la population, incluant celles dédiées à la restauration et à l'hébergement. <p>Note : Les entreprises vouées à la mise en valeur du bioalimentaire doivent être inscrites dans la catégorie <i>Bioalimentaire</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de soins de santé, spa, massothérapie; • Clinique vétérinaire; • Service de nettoyage, réparation de vêtements, cordonnerie; • Design d'intérieur pour les particuliers, aménagement paysager résidentiel; • Services de travaux ou d'entretien résidentiel, • École de cirque, centre d'entraînement; • Hôtel, auberge, camping; • Restaurant, cafétéria, bar.